

# Calendrier de collecte



Ordures ménagères et emballages recyclables

# 2019

## Apports volontaires



Plus de 60 points d'apports volontaires accessibles toute l'année pour le verre, les papiers et les textiles, linges de maison, chaussures et petites maroquineriers.

## Emballages recyclables

Chaligny, Chavigny, Maron, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Sexey-aux-Forges

Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Marthemont, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Richardménéil, Thélod, Viterne, Xeuilley

11 et 25 janvier  
08 et 22 février  
08 et 22 mars  
05 et 19 avril  
03, 17 et 31 mai  
14 et 28 juin  
12 et 26 juillet  
09 et 23 août  
06 et 20 septembre  
04 et 18 octobre  
01\*, 15 et 29 novembre  
13 et 27 décembre

04 et 18 janvier  
01 et 15 février  
01, 15 et 29 mars  
12 et 26 avril  
10 et 24 mai  
07 et 21 juin  
05 et 19 juillet  
02, 16 et 30 août  
13 et 27 septembre  
11 et 25 octobre  
08 et 22 novembre  
06 et 20 décembre



### Sacs et bacs jaunes

à sortir la veille après 19h.

Collecte

1 vendredi sur 2

## Ordures ménagères



### Bacs noirs avec poignée coté rue

et sacs bordeaux à

sortir la veille après 19h.

Collecte 1 fois / semaine

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Bainville/Madon Frolois Maizières Marthemont Méréville Pierreville Thélod Viterne Xeuilley	Neuves-Maisons Maron	Chaligny Chavigny Pont-Saint-Vincent Sexey-aux-Forges	Flavigny/Moselle Messein Pulligny Richardménéil

### \* Pas de collecte les jours fériés

Si jour férié lundi, mardi, mercredi ou jeudi > rattrapage le jour suivant.

Si jour férié vendredi > rattrapage le lundi suivant.

Service des déchets ménagers - 03 54 95 62 41 - [www.cc-mosellemadon.fr](http://www.cc-mosellemadon.fr)

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les consignes de tri évoluent !\*

**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**



Papiers, emballages et briques en carton



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal



**+ NOUVEAU**

Tous les autres emballages en plastique



**1 C'est un emballage ? Dans le sac, bac ou conteneur de tri !**

Attention : seuls les emballages se trient.  
Un doute ? une question ? RDV sur [www.cc-mosellemadon.fr](http://www.cc-mosellemadon.fr)  
rubrique Améliorer le cadre de vie / Prévention et gestion des déchets

**2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**

**3 N'emboîtez pas les emballages les uns dans les autres. Ils ne seront pas recyclés.**

**4 Déposez vos sacs ou bac sur le trottoir ou directement vos emballages dans le conteneur enterré de tri de votre quartier.**

Collecte tous les 15 jours. Voir calendrier au dos.

\*Ces consignes sont valables sur le territoire Moselle et Madon. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut être pas encore concernés.



**Déchetterie**



**Horaires**

40h d'ouverture par semaine  
Fermée les jours fériés et les dimanches de Pâques et de Pentecôte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Matin</b>	8h 12h				8h 12h	9h 12h	9h 13h
<b>Après-midi</b>	13h30 18h30		13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	

Parc d'industrie Moselle Rive Gauche - Rue Pierre-Emile Martin 54850 Messein

**Déchets autorisés**

Batteries au plomb, huiles minérales, huiles alimentaires, déchets de bricolage ou jardinage, pneus (sans jante), appareils électriques ou électroménagers, piles, lampes, néons, cartouches d'imprimantes, verre, papiers, textiles, ferrailles, déchets verts (tontes en saison), mobilier, bois, cartons, gravats, encombrants.

Un doute ? une question ? Adressez-vous aux agents d'accueil qui vous orienteront dans vos gestes de tri.



**Professionnels du territoire**

L'accès à la déchetterie communautaire vous est autorisé contre paiement du service. Lors de votre premier passage en 2019, nous vous demandons de vous faire connaître auprès des agents d'accueil. Ils vous expliqueront comment ouvrir votre compte client.

**Service des encombrants**

La collectivité met à disposition des personnes à mobilité réduite ou âgées un service de collecte à domicile, gratuit et sur rendez-vous.



Les produits de bricolage/jardinage, gravats, déchets verts et épaves de véhicules ne sont pas pris en charge.

Ce service est mis en place 3 fois par an (mars, juin et octobre).  
Merci de demander votre inscription au 03 54 95 62 41 à la fin du mois précédent (février, mai et septembre).

## Jeter moins

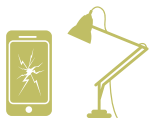
Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Même trié, un déchet reste coûteux. Mettons en place au quotidien des gestes peu générateurs de déchets ! C'est parti !



### Réduire mes déchets de cuisine / déchets de jardin

Distribution de compost au printemps et à l'automne

- ✓ **Eviter le gaspillage alimentaire** : acheter juste la quantité nécessaire, attention aux promos alléchantes ; examiner les dates de péremption ; cuisiner les restes...
- ✓ **Compostage individuel, collectif, lombricompostage, paillage** : économique et écologique pour nourrir directement ses plantes avec de l'engrais maison.
- ✓ **Pas de solution de traitement sur place ?** Des bennes à déchets verts sont à votre disposition à la déchetterie et à Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Maron, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Richardménil, Sexey-aux-Forges, Thélod, Viterne et Xeulley.



### Équipements électriques et électroniques

- ✓ **Réparer soi-même, dans un repair'café ou par un professionnel** permet d'utiliser l'objet plus longtemps
- ✓ **Acheter d'occasion ou reconditionné**, et lors d'un achat neuf, le vendeur doit reprendre votre ancien matériel 1 pour 1, profitez-en !
- ✓ **Pas d'autre solution ?** Déposez-les en déchetterie.



### Cartouches d'encre et piles

- ✓ N'imprimer que si nécessaire, choisir des appareils ne nécessitant pas ou peu de piles et opter pour les versions rechargeables.
- ✓ **Déposez-les en déchetterie.**



### Déchets dangereux

- ✓ Peinture, bricolage, jardinage, décoration, entretien des véhicules et piscines... : choisir des produits peu toxiques et acheter seulement la quantité nécessaire.
- ✓ **Déposez-les en déchetterie.**

## Jeter mieux



### Objets encore en bon état

- ✓ Vendre sur internet, les brocantes...
- ✓ Donner à des associations caritatives (secours populaire...), la boutique de la recyclerie à Bulligny, Emmaüs, donnons.org, recup.net...
- ✓ Louer/emprunter pour les objets à usage ponctuel (appareil à raclette, souffleur de feuilles, masque et tuba, déguisements, etc.)



### Fabriquer ses produits ménagers

- ✓ Bicarbonate, vinaigre blanc, jus de citron, savon noir, savon de Marseille... permettent de confectionner des produits ménagers économiques, écologiques et sans danger pour la santé. À utiliser avec une microfibre réutilisable.



### Réduire les emballages

- ✓ Amener ses propres contenants lorsque c'est possible : boulangerie, rayon fromage/charcuterie, fruits et légumes, magasins proposant du vrac...



### Produits rechargeables, lavables et réutilisables

- ✓ Pour de nombreux produits il existe des versions zéro déchet : vaisselle, serviette, rasoir, lingette, couche, paille, pile, gobelet, bouteille...
- ✓ Refuser les échantillons et produits gratuits dont on n'a pas besoin.



### Jouets, cadeaux, fêtes








- ✓ Pour les jouets des enfants, privilégier la ludothèque, la bibliothèque, la location, la seconde main...
- ✓ Pour les cadeaux, offrir des expériences plutôt que des objets : concert, dîner, film, séance de relaxation, saut en parachute, cours de cuisine...

# LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019, LA TARIFICATION DEVIENT INCITATIVE

Comme des collectivités de plus en plus nombreuses, la CCMM a décidé d'instaurer une part incitative dans la tarification du service d'enlèvement des ordures ménagères résiduelles incitant chacun à participer à l'effort de réduction des déchets.

À partir de 2019, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) a 2 composantes :

- Une **part fixe** : la base foncière de l'habitation **X** taux de 8,5% (contre 11.5% en 2018)
- Une **part variable** : le volume d'ordures ménagères produit **X** le nombre de fois où ce volume est collecté.

						
Sac 50 litres	Bac 140 litres	Bac 180 litres	Bac 240 litres	Bac 360 litres	Bac 660 litres	Dépôt 80 litres
0,57€	1,60€	2,05€	2,74€	4,10€	7,51€	0,91€

La part incitative de la TEOMi correspondra aux données comptabilisées en 2019. Le montant global de la TEOMi figurera sur l'avis de taxe foncière édité par le service des impôts à l'automne 2020.

## Des questions sur la mise en place du dispositif ?

Une plaquette d'information est accessible sur le site internet de la CCMM dans *Améliorer le cadre de vie/ prévention et gestion des déchets des déchets/ tarification incitative*. Une version papier est disponible dans votre mairie et les différents accueils de la CCMM. Elle peut être envoyée sur simple demande.

## Des questions sur les modalités de collecte ?

Le nouveau règlement de collecte sera téléchargeable en début d'année sur le site internet de la CCMM ou envoyé sur simple demande.

## Trois modes de collecte coexistent sur le territoire :

- 1 en bac, pour la grande majorité des usagers
- 2 en sac, dans des situations spécifiques, en accord avec la commune
- 3 en conteneurs enterrés



### Vous êtes doté.e.s d'un bac

Il s'agit de bacs pucés permettant de comptabiliser le nombre de fois où votre bac aura été présenté à la collecte.



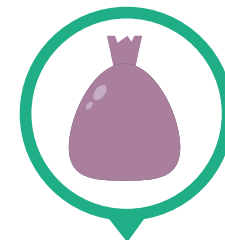
Si votre logement ne dispose pas de bac pucé, vos déchets ménagers ne pourront pas être collectés !

Pour être doté d'un bac adapté contactez le service des déchets ménagers de la CCMM au 03 54 95 62 41.

### Vous êtes collecté.e.s en sacs

Il s'agit de sacs spécifiques dédiés à ce mode de collecte (couleur bordeaux avec le logo de la CCMM).

Vous pouvez vous les procurer auprès de votre mairie (excepté pour Neuves-Maisons) ou au pôle technique de la CCMM.



### Votre quartier est équipé d'un conteneur enterré

Vous disposez d'un badge d'accès. Vos déchets doivent être conditionnés en sacs. Chaque dépôt ne peut excéder 80 litres, correspondant au volume de la trappe, sous peine de bloquer le système.

Pour être doté d'un badge contactez le service des déchets ménagers de la CCMM au 03 54 95 62 41.

# Nouvel·le arrivant·e Changement de situation ?

Que soyez locataire ou propriétaire, contactez le service des déchets ménagers pour être équipé·e d'une poubelle adaptée à votre production des déchets au 03 54 95 62 41

## CONTACTS

### Pôle technique Moselle et Madon

Cap Fileo - 39 allée Louis Martin

54230 Neuves-Maisons

✉ [services.techniques@cc-mosellemadon.fr](mailto:services.techniques@cc-mosellemadon.fr)

### S'abonner à la lettre d'information

[prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr](mailto:prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr)

**Plus d'infos sur** [www.cc-mosellemadon.fr](http://www.cc-mosellemadon.fr)  
rubrique Améliorer le cadre de vie / Prévention  
et gestion des déchets